

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-2 du 9 Janvier 1995

Chargeant Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural de
l'intérim de Monsieur Jean-Roger AHOYO,
Ministre de l'Environnement de l'Habitat
et de l'Urbanisme pour compter du Lundi
9 Janvier 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

SECRET :

Article 1er.- Pour compter du Lundi 9 Janvier 1995, Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Jean-Roger AHOYO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 Janvier 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MMEPR-DN 4 SGG 4 MEHU-MDR 4 AUTRES
MINISTÈRES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-